



# CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2023

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023 A 20H30

**Sous la présidence de Monsieur Dominique LAGARDE, maire**

- Présents :** Mesdames et Messieurs les Adjointes : Gilbert Bonnes, Marie-Pierre Madaule, Guillaume Debeaurain, Sylvia Rennes, Jean-Baptiste Puel et Claire Maylié
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jean-Louis Malliet, Isabelle Nguyen Dai, Christelle Kieny, Alice Mellac, Michel Burillo, Farida Vincent, Nicolas Druilhe, Afaf Hadj Abderrahmane, Jean-Marie Nguyen Dai, Jean-Claude Maurel, Alexandre Jurado, Bernard Boudières, Jean-Luc Dieudonné, Annie Sinaud et Marie-Armelle de Bouteiller
- Absents excusés :** Mesdames Marie-Caroline Chauvet, Bakhta Kelafi et Christelle Turroque  
Messieurs Laurent Guerlou et Luca Sereni
- Pouvoirs :** Madame Marie-Caroline Chauvet à Madame Sylvia Rennes  
Monsieur Laurent Guerlou à Madame Claire Maylié  
Monsieur Luca Sereni à Monsieur Guillaume Debeaurain  
Madame Christelle Turroque à Monsieur Alexandre Jurado  
Madame Bakhta Kelafi à Monsieur Nicolas Druilhe
- Secrétaire de séance :** Monsieur Michel Burillo

**1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 22 mars 2023**

### **2. Budget de la commune**

- 2.1 Approbation du compte gestion**
- 2.2 Vote du compte administratif**
- 2.3 Affectation du résultat**
- 2.4 Fixation du taux d'imposition de 2023**
- 2.5. Vote du budget primitif de la commune**

### **3. Budget Lotissement Négret**

- 3.1 Approbation du compte de gestion de Négret**
- 3.2 Vote du compte administratif de Négret**

### 3.3 Affectation du résultat

### 3.4. Vote du budget primitif Négret

## 4. Budget vente de terrains

### 4.1 Approbation du compte de gestion de vente de terrains

### 4.2 Vote du compte administratif vente de terrains

### 4.3. Affectation du résultat

## 5. Création du budget annexe « lotissement Le Triangle »

## 6. Projet d'ombrières solaires photovoltaïques sur le parking « Moulin Armand »

## 7. Compte-rendu du conseil de communauté du SICOVAL du mardi 11 avril 2023

## 8. Questions et communications diverses

Ouverture du conseil municipal à 20h30 par M. le Maire.

La secrétaire de séance est Monsieur Michel Burillo.

L'appel est procédé par la suite.

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MARS 2023

*M. le Maire* demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2023 s'il n'y pas de remarques.

Le procès-verbal du conseil municipal du mercredi 22 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 2 - BUDGET COMMUNAL

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DRESSE PAR M. FRANCOIS GRANGE, RECEVEUR PRINCIPAL

#### Débat et commentaires :

*M. le Maire* : Nous allons procéder au vote de la commune pour l'année 2023 avec approbation du compte de gestion de la commune dressé par Monsieur François Grange, receveur principal. Je donne la parole à Jean-Louis Malliet.

*M. Malliet* : Il n'y a pas de grands commentaires à faire, Les comptes ont été établis par M. Grange, on a vérifié, ça a été un peu laborieux il y a eu des ajustements. Le compte de gestion c'est celui qui est géré par M. Grange, le compte administratif c'est celui qui est géré par les services de la mairie et donc c'est le compte du maire ; on a vérifié qu'ils coïncidaient bien. En fait il y a toujours de petits écarts de petits problèmes et ils ont été résolus. Je propose qu'on vote approbation.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

### **3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE**

**Débat et commentaires** : M. Malliet, hors la présence du maire, propose de mettre le compte administratif au vote.

**Vote pour : 26**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

### **4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2022 COMMUNE**

**Débat et commentaires** :

**M. Malliet** : Simplement un petit commentaire, le compte de fonctionnement présente un résultat positif de 126 000 €. Cependant, le budget d'investissement est en déficit de 604969.56 euros

On a un excédent de fonctionnement qui va être affecté au remboursement de la dette et donc au budget d'investissement. Il n'y aura pas de report du budget de fonctionnement 2022 sur le budget de fonctionnement 2023. Par ailleurs, le déficit du budget d'investissement est reporté sur le budget d'investissement.

***M. le Maire*** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

### **5 - FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION 2023**

**Débat et commentaires** :

***M. le Maire donne la parole à M. Malliet*** : comme on l'avait annoncé lors du débat d'orientation budgétaire et compte tenu du fait qu'il y a une réévaluation des bases de 7,1 %, il nous a paru raisonnable de proposer de ne pas augmenter les taux d'imposition, d'autant plus que la situation de la commune sans être équilibrée, s'est quand même sensiblement améliorée ; donc on vous propose de maintenir les taux inchangés.

Petit point sur la taxe d'habitation pour laquelle on ne pouvait plus voter le taux ces dernières années et elle ne concerne plus que les résidences secondaires. On n'a pas la possibilité de voter l'augmentation de cette taxe parce qu'il y a des contraintes de liaison des augmentations entre le taux de la taxe foncière et le taux de la taxe d'habitation. On aurait pu voter une taxe additionnelle à la TH mais on a laissé passer la date. On pourra y revenir l'année prochaine.

***Mme de Bouteiller*** : Pour information par rapport au bâti sur la commune, il y a beaucoup de résidences secondaires ?

***M. Malliet*** : Très peu, on voit que c'est une imposition très faible : 25000 €.

Il y a une cinquantaine de résidences secondaires sur la commune. L'essentiel au sens fiscal du terme sont de tout petits logements et probablement des pied-à-terre de gens qui sont obligés de venir de temps en temps à Auzeville. Il y a très peu de résidences secondaires de villégiature, c'est plutôt des 1 pièce ou des 2 pièces.

Ce qui m'inquiète un peu, c'est le chiffre que l'on trouve dans la base imposable est nettement inférieur à ce qui avait été recensé par l'INSEE au dernier recensement. Il faudra qu'on profite du recensement 2024 de l'INSEE pour vérifier qu'il n'y a pas un certain nombre de résidences secondaires qui ne seraient pas déclarées comme tel. De mémoire, l'INSEE en indique 80 ou 90, alors qu'il doit y en avoir 60.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **6 - BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE**

### **Débat et commentaires :**

*M. le Maire donne la parole à M. Malliet* : il y a eu quelques petites modifications. Par rapport au rapport d'orientation budgétaire qui a servi de point de départ il y a peu de changements : on a sorti le lotissement « Le Triangle » du budget d'investissement car légalement on est obligé de créer un budget annexe qu'on vous proposera de voter. Donc cela diminue mécaniquement les investissements de 300 000 €. Le budget d'investissement ne change pas, on a ajusté le reversement pour avoir un budget en équilibre.

Le projet de budget de fonctionnement lui-même a très peu évolué, il y a quelques changements sur les recettes ; les dotations de l'Etat sont un peu plus importantes, la dotation globale de fonctionnement (DGF), la DSR (dotation de solidarité rurale) et la DNP passent de 234 000 € à 264 000 € environ.

On a aussi reçu l'actualisation des bases qui devraient permettre des recettes de Taxe Foncière de 30 000 € au-dessus de ce qu'on avait prévu au ROB.

On a eu une mauvaise surprise du côté de la CAF, où on avait reconduit les montants de l'an dernier mais on perd 50 000 €. On n'avait pas rentré dans le ROB la facturation à quelques communes d'enfants qui sont scolarisés chez nous donc on a remis ça dans les écritures.

L'attribution de compensation est un peu inférieure avec ce que l'on avait imaginé. Globalement on a des recettes entre 15 000 € et 20 000 € en dessous de ce qu'on avait indiqué dans le ROB.

Quant aux dépenses, elles sont tout à fait conformes à ce qu'on avait prévu. Deux choses à dire :

- On avait des hypothèses sur les recettes des services alors qu'on n'a pas encore voté une éventuelle augmentation des tarifs qui est à l'étude à la Commission cohésion sociale. Si elle est décidée elle jouera sur un seul trimestre ce qui est relativement marginal et impactera peu le budget.
- De la même façon, on ne va pas non plus soumettre au vote aujourd'hui les subventions aux associations. Au travers de l'enveloppe des subventions aux associations on finance deux salariés et j'ai prévu une augmentation de leur salaire. S'il y a une évolution des montants des autres subventions, on verra on Conseil de mai comment tout cela sera ajusté. L'article Subventions est politiquement un peu sensible mais juridiquement on n'a pas de contraintes à voter des subventions un peu inférieures ou un peu supérieures à ce que j'ai mis dans le budget.

Dans le budget de fonctionnement il y a les reversements qui viennent d'Argento et qui vont ensuite aller abonder le budget Investissement, donc on n'a pas des dépenses de fonctionnement voisines de 6 000 000 M€ comme présenté dans les tableaux, mais plutôt un montant de l'ordre de 4 000 000 M€. Mais dans les comptes cela apparaît de cette façon-là. A cette étape-là, y a-t-il des questions ?

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 21**

**Absentions : 6**

**Vote contre : 0**

## **7 - BUDGET LOTISSEMENT NEGRET** **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 NEGRET**

### **Débat et commentaires :**

**M. Malliet :** c'est le compte de M. Grange concernant le lotissement « Négret » qui est lié au compte administratif

**M. Souissi (DGS) :** c'est bien l'exercice 2022 et non 202, je m'aperçois qu'il y a une erreur.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **8 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 NEGRET**

### **Débat et commentaires :**

**M. Malliet :** D'importantes ventes ont été passées au moins de janvier et ne sont pas écrites dans les comptes 2022.

Sur la section d'investissement, traditionnellement elle est présentée avec un bilan à « zéro » complètement équilibré. ? Jusqu'à maintenant elle ne comportait que du financement avec d'un côté en ressource ce qu'on a emprunté et de l'autre côté le remboursement futur de cette dette, donc ça fait un bilan à « zéro ».

Pour la 1<sup>ère</sup> fois cette année on a introduit une comptabilité de stocks qui pèsent sur ce budget d'investissement mais c'est purement une écriture d'ordre, c'est purement artificiel.

Le 1 289 000 M€ est simplement représentatif de la valeur de stock des terrains encore à vendre à fin 2022.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **9 - AFFECTATION DU RESULTAT 2022 NEGRET**

### **Débat et commentaires :**

**M. le Maire donne la parole à M. Malliet :** Pour l'affectation du résultat, c'est est très simple : on reporte le résultat du compte de fonctionnement et le compte d'investissement sur le compte d'investissement tout simplement. Sachant qu'au budget 2023.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **10 - BUDGET PRIMITIF 2023 NEGRET**

### **Débat et commentaires :**

**M. le Maire donne la parole à M. Malliet :**

On prévoit 8 500 000 M€ de dépenses et 10 900 000 M€ de recettes. Là aussi, il y a des écritures de stocks, ces chiffres sont gonflés par des écritures d'ordre. Ce qui est important c'est ce qui représente les bénéfices qui sont à venir de la fin de l'opération à Négret avec la 2<sup>ème</sup> tranche d'Argento plus exactement et qui en fait vont se concrétiser non pas sur une année mais sur probablement deux années. Néanmoins, on vote la totalité du budget. Elle est conforme au rapport d'orientation budgétaire.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 21**

**Absentions : 6**

**Vote contre : 0**

## **11 - BUDGET VENTE DE TERRAINS**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 VENTE DE TERRAINS**

#### **Débat et commentaires :**

*M. le Maire donne la parole à M. Malliet* : C'est le compte de M. Grange.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **12 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 VENTE DE TERRAINS**

#### **Débat et commentaires :**

*M. le Maire donne la parole à M. Malliet* : C'est un budget dont on a voté la clôture au mois de décembre ou de novembre, on a le résultat final qui est bénéficiaire de presque 126 000 €, ça paraît à la section de fonctionnement et il n'y a pas d'écriture à la section d'investissement, ni écriture de stocks ni recours à l'emprunt pour le financement.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **13 - AFFECTATION DU RESULTAT 2022 VENTE DE TERRAINS**

#### **Débat et commentaires :**

*M. le Maire donne la parole à M. Malliet* : On affecte le budget de fonctionnement et donc ça va nourrir l'excédent du budget de fonctionnement qui lui-même permettra des reversements au budget d'investissement.

*Mme Mellac* : Au budget général ?

*M. Malliet* : Oui.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 27**

**Absentions : 0**

**Vote contre : 0**

## **14 - CREATION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE TRIANGLE »**

### **Débat et commentaires :**

**M. le Maire donne la parole à M. Malliet :** Au dernier Conseil, on a donné délégation pour négocier avec le SICOVAL dans le cadre de la clôture de la ZAC, la cession par le SICOVAL d'un certain nombre de terrains, notamment ce terrain dit « Triangle » situé juste en-dessous du parking dit « parking TISSEO ». Le SICOVAL veut une contrepartie financière, donc on a voté ça au dernier Conseil pour 232 000 €. C'est bien évidemment pour le valoriser en faisant un petit lotissement. Pour réaliser cette opération, il faut ouvrir un budget annexe. Donc, on vous propose l'ouverture de ce budget.

Quand il sera accepté et voté par l'autorité de tutelle, par la Préfecture, probablement en mai, on fera un petit budget prévisionnel, on votera à ce moment-là. Là, il s'agit de l'ouverture du budget sans chiffre pour l'instant.

Globalement, entre l'achat et les travaux, on devrait être de l'ordre de 300 000 € et on espère pour pouvoir le vendre aux alentours de 900 000 €.

**M. le Maire :** Ca dépendra du nombre de terrains et de la configuration de l'aménageur.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0**

## **15 - PROJET D'OMBRIÈRES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PARKING « MOULIN ARMAND »**

### **Débat et commentaires :**

**M. le Maire :** En l'absence de M. Laurent Guerlou, je rappelle que le parking TISSEO Moulin Armand a été réaménagé entièrement par le Département aux frais du Département il y a quelques mois, on a examiné la possibilité d'y mettre des ombrières solaires photovoltaïques pour créer de l'énergie positive.

Vous avez eu le contenu de la convention que nous souhaitons passer avec Ombrières d'Occitanie qui est une émanation de l'AREC (Agence Régionale Énergie Climat) et qui a l'intérêt d'aménager de petites ombrières qui ne font pas l'objet d'intérêt de la part d'investisseurs ou des aménageurs à cause de la surface qui n'est pas assez grande.

Donc la Région a créé une structure pour favoriser la station d'ombrières de petite taille et nous vous proposons de signer une convention avec cette instance ; ça ne coûte rien à la commune, ça produit une petite somme de location annuelle de l'espace public ; ça a l'intérêt de participer à la production d'énergies renouvelables.

En plus, dans la foulée, nous avons eu des contacts avec une société qui va implanter des stations d'approvisionnement en hydrogène ; au début, c'est pour les vélos qu'elle distribue, qu'elle commercialise éventuellement pour les voitures plus tard.

Un samedi, il y avait eu démonstration de vélos à hydrogène au marché. Cette société prévoit de le faire en deux temps, au début un spot de distribution et de recharge pour les vélos et après un spot de fabrication d'hydrogène qui prendrait une place un peu plus importante. L'intérêt c'est le carburant et de favoriser un maillage de distribution de recharge de vélos et de favoriser par là même l'utilisation et le développement, sachant qu'avec une recharge de 63 grammes d'hydrogène on a une autonomie de 150 kms, ce qui est relativement intéressant. Pour compléter l'information, vous ne payez pas à la recharge mais vous payez un abonnement à l'année qui est de 9 € / mois.

Laurent Guerlou s'en est beaucoup occupé, il a géré tous les contacts et a mis sur pieds une convention.

**Mme Madaule** : Concernant les ombrières, la production qui va être faite va servir à la commune ?

**M. le Maire** : Pas forcément. Le deal c'est pour l'AREC de récupérer certaines compensations financières dans l'investissement qu'ils font, cela ne coûte rien à la commune. M. Guerlou a demandé la possibilité de pouvoir utiliser une partie de l'électricité si nécessaire pour faire fonctionner la future station de production d'hydrogène. Je ne crois pas me tromper beaucoup.

**M. Puel** : Après on injecte l'électricité dans le réseau et nous-même on utilise l'électricité du réseau. Il n'y a pas d'étiquette sur les électrons qui dit par quoi ils ont été produits. L'important c'est qu'on produise quantitativement quelque chose qui correspond à la consommation de la commune.

**M. Malliet** : Il y a des questions juridiques derrière. Tel que le contrat se fait actuellement, le plus intéressant pour Ombrières d'Occitanie, c'est la revente de la totalité de son électricité. Le tarif de revente est de moitié du tarif de vente mais ça peut évoluer.

**M. Bonnes** : A propos de la fabrication d'hydrogène : les cartouches qui vont permettre d'utiliser l'hydrogène qui a été fabriqué ailleurs, par contre en ce qui concerne sur place utiliser l'électricité des ombrières pour fabriquer de l'hydrogène, je souhaite qu'on ait beaucoup de précisions quant à la réalité fonctionnelle de ceci. Je demande qu'on soit très attentif car je suis très sceptique du point de vue chimique à la réalité de fabriquer de l'hydrogène à partir d'ombrières et de rendre cet hydrogène fonctionnel. Je demande beaucoup de vérifications de notre part. Je suivrai ce dossier attentivement car je le répète je suis très sceptique quant à la réalité industrielle et biochimique de cette affaire.

**M. Malliet** : Je peux partager tes interrogations. Mais il faut être conscients qu'on a en face des opérateurs privés et qu'on n'aura probablement pas notre mot à dire.

**M. Bonnes** : Ici on ne va pas faire de la physique, ici ce n'est pas le lieu. Mais on sait très bien qu'à partir de l'hydrolyse de l'eau, le rendement est lamentable, lamentable. Voilà ce qu'on sait, il faut être attentif ; si tu dis qu'on ne maîtrise pas le problème, il n'empêche qu'on peut se préoccuper de savoir si ça marche.

**Mme Mellac** : Ce n'est pas l'objet de la délibération.

**M. Bonnes** : Non, c'est un commentaire.

**Mme Mellac** : Je pense que le travail technique que Dominique a présenté au préalable on va l'approfondir dans les conditions ad hoc, ce n'est pas l'objet de ce soir ou alors je n'ai pas compris, mais ce n'est pas ce qu'il y a marqué sur la délibération. J'ai cru que tu le présentais en délibération mais on ne délibère pas aujourd'hui, on est bien d'accord.

**M. le Maire** ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

**Vote pour : 23**

**Absentions : 2**

**Vote contre : 2**

## 16 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU SICOVAL DU MARDI 11 AVRIL 2023

**M. le Maire donne la parole à Mme Mellac :**

1 -Vote des taux d'imposition 2023

Selon le tableau joint en annexe, une augmentation du niveau des taux d'imposition issus des ménages est proposée pour 2023, à hauteur de :

| TAXES                           | Taux 2022 (rappel) | Taux 2023 |
|---------------------------------|--------------------|-----------|
| Taxe Foncière Bâties (TFB)      | 10.56%             | 10.93%    |
| Taxe Foncière Non-Bâties (TFNB) | 5.49%              | 5.68%     |
| Taxe d'habitation (THRS)        | 11.25%             | 11.64%    |

Une progression du taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) est également proposée. Conformément aux dispositions des articles 1636 B sexies, septies et decies du Code Général des Impôts (CGI), le taux maximum de droit commun de CFE en 2022 s'élève à 38.08%. Il est proposé de retenir ce taux :

| TAXES                                     | Taux 2022 (rappel) | Taux 2023 |
|---|--------------------|-----------|
| Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 37.50%             | 38.08%    |

Vote favorable du Conseil Communautaire sur ces nouveaux taux.

## **2 - Montant global et répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2023 (DSC) :**

Les montants votés sont les mêmes que sur l'année 2022 : Pour notre commune d'Auzeville-Tolosane, la DSC 2023 s'élèvera à 83 014 €.

## **3 - ZAC du Pont de Bois - Rétrocession des voiries et espaces communs à la commune**

Le Conseil Communautaire a voté favorablement pour la rétrocession des voiries et espaces communs de la ZAC du Pont de Bois, à la commune d'Auzeville.

Cela représente une superficie totale d'environ : 59 419 m<sup>2</sup>.

**M. Jurado** : Mon voisin a reçu sa note d'eau. Elle a triplé.

**M le Maire** : Il y a une phase de rattrapage.

**Mme de Bouteiller** : Ils ont changé le mode de paiement. Avant on payait de septembre à septembre. Maintenant, on paie de janvier à décembre en rattrapant la partie de septembre à décembre. L'objectif est de se remettre sur la partie calendaire. On ne comprenait rien sur les factures d'eau du SICOVAL. C'est plutôt une bonne chose de revenir à quelque chose de calendaire afin de connaître sa consommation à l'année.

**M Malliet** : Tout le monde n'a pas un trimestre à rattraper. Moi j'ai une année complète.

**M. le Maire** : ce n'est pas homogène partout car il y a des communes qui ont des retards, ça peut aller jusqu'à deux ans. Il y avait un retard de facturation qui représentait plusieurs millions d'€ ; il y a eu une remise à zéro et une mise au point. Il y a eu une communication qui était bien faite sur le mécanisme de rattrapage mais toutes les communes ne sont pas à la même enseigne. Auzeville a un rattrapage assez « soft ».

Les augmentations du m<sup>3</sup> eau et assainissement ne sont pas énormes, je crois que cela représente 0.93 cts €.

**Mme Mellac** : Ce qui a le plus augmenté ce sont les travaux.

**M. Burillo** : Des communes différencient le compteur maison du compteur jardin. Cela se fait-il au niveau du SICOVAL ?

**M. Malliet** : En effet, cela existe sur certaines communes.

**M. Debeaurain** : Il peut avoir un abonnement pour de l'arrosage paysager afin de ne pas payer les taxes d'assainissement. Il faut avoir un compteur à part.

#### **17 - QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

**M. Jurado** : Ce conseil est facile. Lors du débat d'orientation budgétaire, on a eu toutes les informations aux questions posées. Quand on s'est réuni, on a décidé de voter les comptes pour s'associer aux efforts. Concernant les budgets primitifs, nous ne pouvons pas les voter dans la mesure où il s'agit de vos projets. Il ne faut pas imaginer que ça passe comme une lettre à la poste. On joue notre rôle mais le DOB a donné toutes les informations.

**M. le Maire** clôture la séance.

La séance est levée à 21h35.

**Monsieur Dominique LAGARDE**  
Président de séance

**Monsieur Michel BURILLO**  
Secrétaire de séance